LE BIEN PUBLIC

A retourner :

Par email : EBMPRO@EBMEDIA.FR

Par courrier : EBM – Chez le Progrès – Service Abonnement – 4 rue Paul Montrochet – 69 284 Lyon Cedex 02

ABONNEMENT PRO WEB
OFFRE RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS

Abonné n° : _____ (si vous êtes déjà abonné)

Numéro SIRET/SIREN*……
Raison sociale* ……
Nom commercial……
Tél.* ……..Email ……

Adresse de facturation

Adresse*……
Complément d'adresse……
BP ou lieu-dit ……
Code Postal *……..
Localité*……..

Adresse de livraison

Adresse*……
Complément d'adresse……
BP ou lieu-dit ……
Code Postal *……..
Localité*……..

* mentions obligatoires

☐ **J'accepte de recevoir des communications du Bien Public par e-mail**

Le tarif de l'abonnement 100% numérique est de 199€/an/utilisateur ou 16.58€/mois/utilisateur :

Prix : 199€ ou 16.58€ X……. utilisateur(s) = …….€ TTC.

Je régle mon abonnement numérique renouvelable :

- ❑ Par an, par prelevement automatique (à date anniversaire) : 199€ TTC (194.91€ HT)
- ❑ Par mois, par prelevement automatique (à date anniversaire) : 16.58€ TTC (16.23€ HT)
- ❑ Par an, sur facture sous 30 jours fin de mois 199€ TTC (194.91€ HT) par an

➔ **Adresses emails des utilisateurs à remplir en page 3 du bon de commande**

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un (1) an.
Sauf autres dispositions convenues d'un commun accord, le contrat sera tacitement reconduit à son échéance pour une nouvelle période d'un (1) an à défaut de dénonciation reçue un (1) mois au moins avant l'échéance de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email à l'adresse : EBMPRO@EBMEDIA.FR

Siège social EST BOURGONE MEDIA - 7, boulevard Chanoine Kir, 21015 Dijon Cedex- SA au capital de 23 328 000€ - RCS DIJON B 533 857 355

Conditions de règlement : Règlement sur facture sous 30 jours fin de mois.

Je règle mon abonnement par :

☐ **Par prélèvement automatique** (1 fois par an ou par mois à date anniversaire)

Mandat de prélèvement SEPA

SEPA Single Euro Payments Area – Espace unique de paiement en euros

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **EST BOURGOGNE MEDIA** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque : ....., à débiter votre compte conformément aux instructions de **EST BOURGOGNE MEDIA**
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

LE BIEN PUBLIC

Référence unique du mandat : .....

Débiteur

Nom .....
Adresse .....
Code Postal .....
Ville .....
Pays .....

Identifiant créancier SEPA : **FR76ZZZ598587**

Créancier

Nom	EST BOURGOGNE MEDIA
Adresse	7, boulevard Chanoine - Kir BP 21550
Code Postal	21015
Ville	DIJON CEDEX
Pays	FRANCE

IBAN ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐

BIC ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Type de paiement : Récurrent

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date : ☐☐ / ☐☐ / ☐☐☐☐ **À :** .....
Signature obligatoire

➔ **RIB à joindre à votre bon de commande**

☐ **Virement** (RIB ci-dessous)

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
11899	00115	00020025948	35	EUR

Domiciliation
BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1189 9001 1500 0200 2594 835

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL
24 AV ALBERT CAMUS
BP 99898
21098 DIJON CEDEX 9
33380607100

Titulaire du compte (Account Owner)
EST BOURGOGNE MEDIA SA
COMPTABILITE GENERALE
7 BOULEVARD CHANOINE KIR
21000 DIJON

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

☐ **Chèque bancaire** à l'ordre de « EST BOURGOGNE MEDIA »

Adresse : EBM – Chez le Progrès - Service Abonnement - 4 rue Paul Montrochet- 69 284 Lyon Cedex 02

☐ **Je souhaite recevoir la facture sur le portail CHORUS PRO**

Pour recevoir votre facture sur le portail Chorus, veuillez nous fournir le bon Chorus ou remplir les éléments suivants :

Siret de l'entité juridique qui réalise le paiement : ……

Numéro du code service (facultatif selon les entités juridiques) ……

Numéro d'engagement juridique (facultatif selon les entités juridiques)……

Compléter les coordonnées du ou des utilisateur(s) de l'abonnement numérique :

Identité de l'utilisateur 1

* mentions obligatoires

Civilité ☐Mme ☐Mlle ☐M.
Nom* ..... Prénom* .....
Fonction ..... Service .....
Tél. fixe* ..... Tél. mobile .....
E-mail* .....

Identité de l'utilisateur 2

Civilité ☐Mme ☐Mlle ☐M.
Nom* ..... Prénom* .....
Fonction ..... Service .....
Tél. fixe* ..... Tél. mobile .....
E-mail* .....

Identité de l'utilisateur 3

Civilité ☐Mme ☐Mlle ☐M.
Nom* ..... Prénom* .....
Fonction ..... Service .....
Tél. fixe* ..... Tél. mobile .....
E-mail* .....

Identité de l'utilisateur 4

Civilité ☐Mme ☐Mlle ☐M.
Nom* ..... Prénom* .....
Fonction ..... Service .....
Tél. fixe* ..... Tél. mobile .....
E-mail* .....

Identité de l'utilisateur 5

Civilité ☐Mme ☐Mlle ☐M.
Nom* ..... Prénom* .....
Fonction ..... Service .....
Tél. fixe* ..... Tél. mobile .....
E-mail* .....

Identité de l'utilisateur 6

Civilité ☐Mme ☐Mlle ☐M.
Nom* ..... Prénom* .....
Fonction ..... Service .....
Tél. fixe* ..... Tél. mobile .....
E-mail* .....

Identité de l'utilisateur 7

* mentions obligatoires

Civilité ☐Mme ☐Mlle ☐M.
Nom* ..... Prénom* .....
Fonction ..... Service .....
Tél. fixe* ..... Tél. mobile .....
E-mail* .....

Identité de l'utilisateur 8

Civilité ☐Mme ☐Mlle ☐M.
Nom* ..... Prénom* .....
Fonction ..... Service .....
Tél. fixe* ..... Tél. mobile .....
E-mail* .....

Identité de l'utilisateur 9

Civilité ☐Mme ☐Mlle ☐M.
Nom* ..... Prénom* .....
Fonction ..... Service .....
Tél. fixe* ..... Tél. mobile .....
E-mail* .....

Identité de l'utilisateur 10

Civilité ☐Mme ☐Mlle ☐M.
Nom* ..... Prénom* .....
Fonction ..... Service .....
Tél. fixe* ..... Tél. mobile .....
E-mail* .....

Le signataire certifie être dûment habilité à engager la société et, de ce fait, accepter nos Conditions Générales d'Abonnement, au nom et pour le compte de la société et de tous les utilisateurs rattachés à ce compte.

Date ..... Cachet :

Nom du signataire .....

Signature :

Siège social EST BOURGONE MEDIA - 7, boulevard Chanoine Kir, 21015 Dijon Cedex- SA au capital de 23 328 000€ - RCS DIJON B 533 857 355

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE

En vous connectant à ce site édité par Le Journal de Saône-et-Loire, vous accédez à un contenu protégé par la loi, notamment par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. L'éditeur n'autorise qu'un usage **strictement personnel des données**, informations ou contenu auquel vous accédez, limité à un enregistrement temporaire sur votre ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de sauvegarde ou impression sur papier. Toute autre utilisation est soumise à notre autorisation expresse préalable. En poursuivant votre visite de ce site vous acceptez de respecter les restrictions ci- dessus. Droits de reproduction et de diffusion réservés.
Copyright Le Bien Public.

CONDITIONS GENERALES D'ABONNÉMENT ELECTRONIQUE PRO WEB

ENTRE :
Le client, ci-après dénommé « L'ABONNÉ »
ET :
LE GROUPE EST BOURGOGNE MEDIA, société anonyme au capital de 23 328 000 € euros, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro : RCS DIJON B 533 857 355, dont le siège social est situé au 7 boulevard Chanoine Kir, 21015 DIJON CEDEX, ci-après dénommée « BIEN PUBLIC ».

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales définissent les conditions d'abonnement en ligne à l'édition électronique du journal LE BIEN PUBLIC. Celles-ci complètent les Conditions Générales d'Utilisation du site Internet.

En conséquence, le fait de souscrire à un abonnement à l'édition électronique au BIEN PUBLIC, conformément aux conditions définies ci-après, vaut acceptation pleine et sans réserve de l'ABONNÉ aux présentes Conditions Générales ainsi qu'aux Conditions Générales d'Utilisation.

Toute condition contraire non acceptée par LE BIEN PUBLIC lui est inopposable. Le fait pour LE BIEN PUBLIC de ne pas se prévaloir d'une des présentes Conditions Générales n'équivaut pas à une renonciation du BIEN PUBLIC à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 2 - ABONNEMENTS PRO WEB

L'ABONNÉ bénéficie pendant un (1) an d'un accès Internet, **renouvelable par tacite reconduction,** sur le site https://www.bienpublic.com/ à l'information disponible au moment de sa connexion, à l'ensemble des éditions électroniques du BIEN PUBLIC et au contenu disponible sur le site depuis les 30 derniers jours, avec le nombre de connexions actives correspondant à son Pack PRO Web.

ARTICLE 3 – LIVRAISON

Les produits sont directement accessibles en ligne sur le navigateur du client après validation et traitement du bon de commande. Les contenus et services des différents abonnements proposés par LE BIEN PUBLIC sont accessibles uniquement pendant la durée de l'abonnement.

ARTICLE 4 – AVERTISSEMENT

LE BIEN PUBLIC se réserve le droit d'annuler toute commande ou de suspendre l'abonnement en cours de l'ABONNÉ avec lequel existerait un litige de paiement sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit. Si ce litige ne trouvait pas de solution, l'abonnement pourrait être résilié de plein droit par LE BIEN PUBLIC.

ARTICLE 5 – PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Le point de départ du contrat d'abonnement PRO Web est la date de traitement informatique du bon de commande dûment complété.

ARTICLE 6 – DUREE DES CONTRATS Pack PRO Web

6.1 Le présent contrat d'abonnement est conclu pour une durée d'un (1) an. Sauf autres dispositions convenues d'un commun accord, à défaut de dénonciation notifiée un (1) mois au moins avant l'échéance de la période en cours, le contrat sera reconduit tacitement pour une nouvelle période d'un (1) an. Toute notification doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email à l'adresse indiquée à l'article 14 du présent bon de commande.
6.2 Au renouvellement tacite du contrat, L'ABONNÉ est tenu d'informer le service abonnement par email à EBMPRO@EBMEDIA.FR de tout changement : ajout ou suppression d'utilisateurs, adresses email, ou coordonnées des utilisateurs (nom, prénom, etc.) au moins un (1) mois avant l'échéance de l'abonnement. A défaut, le contrat sera reconduit dans les mêmes conditions que celles de la période précédente.

ARTICLE 7 – TARIFS

L'abonnement Pro Web est au tarif de 199€ TTC/an soit 194,91€ HT par utilisateur physique.

LE BIEN PUBLIC s'engage, à l'égard de l'ABONNÉ, à maintenir les tarifs de l'offre qu'il a choisie pendant toute la durée de la période d'engagement de l'ABONNÉ, sauf à ce que cette augmentation résulte d'une décision réglementaire.

Les prix de nos produits sont indiqués en euros, toutes taxes comprises et hors taxes. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

ARTICLE 8 – MODALITES DE PAIEMENT

8.1 Règlement sur facture : Le paiement s'effectue à réception de facture et au plus tard dans un délai de trente (30) jours. Si ce paiement n'est pas parvenu à l'issue de ces trente (30) jours, l'abonnement est résilié avec demande de règlement du mois d'utilisation au tarif du PACK PRO annuel, divisé par 12.
8.2 Prélèvement automatique : le montant de l'abonnement sera débité automatiquement via le RIB fourni à chaque date d'anniversaire si aucune opposition de la part de l'ABONNÉ n'a pas été signalée au BIEN PUBLIC au minimum trente (30) jours avant la date anniversaire. Aucun remboursement ne pourra être effectué si l'ABONNÉ ne souhaite pas continuer son contrat et que LE BIEN PUBLIC n'a pas été prévenu dans les délais impartis. En cas d'opposition sur le prélèvement, LE BIEN PUBLIC sera en droit de réclamer à l'ABONNÉ la somme due.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DU BIEN PUBLIC

LE BIEN PUBLIC s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service pour lequel l'abonnement est souscrit.
La responsabilité du BIEN PUBLIC ne pourra être engagée :
- En cas de mauvaise utilisation par l'ABONNÉ des services,
- En cas de non-respect par l'ABONNÉ de ses obligations visées à l'article 10 des présentes conditions,
- En cas de perturbation ou d'interruption non directement imputable au BIEN PUBLIC,

- En cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de cassation.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DE L'ABONNÉ

10.1 L'ABONNÉ s'engage à utiliser l'offre qu'il a souscrite conformément à l'usage pour lequel elle a été conçue et pour lequel elle est commercialisée. Un abonnement correspond à une **adresse email et à un utilisateur personne physique unique**. L'utilisateur pourra consulter son abonnement au départ de 4 périphériques maximum. L'ABONNÉ s'engage à ne pas divulguer à une tierce personne son identifiant de connexion et mot de passe qui sont strictement personnels.
En cas de manquement à cette obligation, l'abonnement pourra être résilié de plein droit après trois emails d'avertissement, sans que l'abonné puisse prétendre à une quelconque compensation ou remboursement.
10.2 L'ABONNÉ est responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du présent Contrat comme de l'exécution de l'ensemble des obligations souscrites au titre du présent Contrat.
10.3 Mise en garde et obligations liées à l'accès à Internet :
10.3.1 L'ABONNÉ est expressément informé que les contenus stockés, utilisés, transmis et reçus par lui le sont sous sa seule responsabilité, quel que soit le mode, notamment à l'occasion d'une connexion à Internet. Par conséquent, l'ABONNÉ assume l'entière responsabilité, tant civile que pénale, attachée à ces opérations.
L'ABONNÉ est également informé que des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle ou d'enfreindre les dispositions légales en vigueur peuvent être accessibles au travers de ses connexions Internet. L'ABONNÉ s'engage à respecter les lois et les règlements en vigueur.

10.3.2 LE BIEN PUBLIC, par les présentes, informe expressément l'ABONNÉ qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'ABONNÉ de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal (ordinateur portable, assistant personnel ou mobile) à quelque fin que ce soit.

LE BIEN PUBLIC informe également expressément l'ABONNÉ du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

Enfin, LE BIEN PUBLIC informe l'ABONNÉ que l'intégralité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. L'ABONNÉ ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible.

ARTICLE 11 – DROIT D'UTILISATION, REPRODUCTION ET REDIFFUSION

11.1 L'ABONNÉ bénéficie d'un droit d'usage personnel et non-exclusif, non transmissible à un tiers.
11.2 Le BIEN PUBLIC est seul propriétaire des fichiers, documents, photographies, dessins et infographies ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers.
11.3 L'ABONNÉ s'interdit de vendre, publier, diffuser, transférer par courrier électronique ou sur un réseau, de quelque manière que ce soit, des textes ou des photographies obtenues par l'intermédiaire ou par téléchargement des informations prises sur le BIEN PUBLIC.com, et plus généralement de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction et autres détenus par LE BIEN PUBLIC ou par des tiers sur les articles et photographies, dessins, infographies mis en ligne.
11.4 Le téléchargement et la réutilisation des articles sur l'intranet, l'extranet et/ou sur le ou les sites Internet de l'ABONNÉ sont interdits. Si l'ABONNÉ désire télécharger ces articles sur son intranet ou son extranet, il peut contracter une offre REVUE DE PRESSE proposée par le BIEN PUBLIC qui le mettra en conformité avec la loi et qui lui permettra d'acquérir un droit d'usage certifié et légal.
11.5 L'ABONNÉ est autorisé à décharger et reproduire les données contenues sur le BIEN PUBLIC.com pour un usage exclusivement gratuit et personnel.
11.6 LE BIEN PUBLIC se réserve le droit de résilier le présent abonnement de plein droit, à sa seule initiative, en cas d'inobservation par l'ABONNÉ de l'une quelconque des dispositions du présent article.

ARTICLE 12 – DELAI DE RETRACTATION

L'ABONNÉ ne bénéficie pas de la faculté de se rétracter pour le présent contrat de fourniture de journaux, conformément aux dispositions de l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation.

ARTICLE 13 - RESILIATION

Sauf autres dispositions convenues d'un commun accord, la résiliation du contrat d'abonnement doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email à l'adresse indiquée à l'article 14 du présent bon de commande un (1) mois au moins avant l'échéance de la période en cours.

ARTICLE 14 – RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée auprès du Service Abonnement soit :
- Par mail : EBMPRO@EBMEDIA.FR
- Par courrier à l'adresse suivante :

EBM – Chez Le Progrès
Service Abonnement
4 rue Paul Montrochet
69 284, Lyon Cedex 02

ARTICLE 15 – AUTONOMIE DES CLAUSES DU CONTRAT

Dans l'éventualité où une quelconque disposition des Conditions Générales serait réputée inapplicable en vertu du droit en vigueur, les parties conviennent de la renégocier en toute bonne foi afin de préserver la position économique dont elles bénéficient au plus près de celle mentionnée au titre de la disposition rendue inapplicable. Si les parties ne parviennent pas à remplacer cette disposition de façon mutuellement acceptable et applicable, celle-ci sera exclue des Conditions Générales. Le reste des Conditions Générales sera interprété indépendamment de ladite disposition.

ARTICLE 16 – LITIGES

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit Français. Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes doit, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen des négociations amiables. A défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 17 – MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNÉMENT A L'EDITION ELECTRONIQUE

LE BIEN PUBLIC se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales d'Abonnement à l'Edition Electronique. Les nouvelles Conditions Générales à l'Edition Electronique seront, le cas échéant, portées à la connaissance de l'ABONNÉ et seront applicables aux seuls abonnements contractés postérieurement à la modification.

Siège social EST BOURGONE MEDIA - 7, boulevard Chanoine Kir, 21015 Dijon Cedex- SA au capital de 23 328 000€ - RCS DIJON B 533 857 355